

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS**  
**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**MARDI, 26 AOÛT 2014 – 19 H**  
**SALLE DE CONFÉRENCE CSET**  
**340 SAINT-JEAN-BOSCO**  
**MAGOG (QC) J1X 1K9**

**PROCÈS-VERBAL**

---

***Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire***  
***Promouvoir la santé physique et mentale***

**PRÉSENTS**

Commissaires :	Brenda Bailey	Gordon Barnett
	Peter Channell	Richard Gagnon
	Gary Holliday	Diane Hudson
	Joy Humenuik	Patricia Keenan-Adank
	Mary Kirby	Frank MacGregor ( <i>vice-président</i> )
	Alice McCrory	Michael Murray( <i>président</i> )
	Larry Smith	Douglas Sullivan ( <i>au téléphone</i> )
	Bruno Vanasse	Jane Wardle

Parent commissaire : Paul Laberge

Secrétaire général, Éric Campbell  
Directeur général, André Turcotte  
Directrice générale adjointe et directrice des services pédagogiques, Kandy Mackey  
Directeur des ressources humaines, Jeffrey Pauw  
Directeur des opérations, Michel Soucy  
Directrice des services financiers, Sophie Leduc

**ABSENCES MOTIVÉES**

Commissaires Pierre Bell, Daniel Brodie, Gérald Carrière

**OBSERVATEURS**

Sharon Priest, consultante en communications

**INVITÉS**

Megan Seline, présidente de l'*Appalachian Teacher's Association (ATA)*, Cathy St-Jean, présidente intérimaire du *Townships Regional Union of Support Staff (TRUSS)*, Matthew McCully, *The Record*

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre l'assemblée à 19 h 05.

## 2. QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**LE QUORUM EST ATTEINT ET IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik d'adopter l'ordre du jour du 26 août 2014, tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

## 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JUIN 2014

Résolution n° ETSB14-08-01

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2014

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2014 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant le début de la réunion, le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Barnett d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et de l'adopter avec la modification suivante :

Point 10.10 Remplacer « Le Directeur du Comité consultatif en adaptation scolaire » par « Le Directeur des services complémentaires ».

Adoptée à l'unanimité

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Megan Seline, présidente de l'ATA, demande au Conseil si ce dernier est optimiste en ce qui a trait aux dernières règles budgétaires qui ont été déposées.

*Le président répond que le Conseil est toujours optimiste, en se basant sur le budget équilibré qui sera adopté plus tard durant la réunion.*

Suite aux rumeurs entendues par les enseignants stipulant que les ressources seraient diminuées, Megan Seline s'interroge également relativement au budget pour les besoins particuliers.

*Le Directeur des ressources humaines explique qu'il n'y aura pas de réduction dans le nombre d'heures allouées aux besoins particuliers. C'est le statu quo en ce qui concerne les ressources aux écoles, sans réduction du nombre d'enseignants ressources. Le financement prioritaire pour les besoins particuliers tel que défini dans la convention collective demeure. Le nombre d'heures allouées a augmenté légèrement, avec une augmentation pour les préposés aux élèves handicapés (PEH) et une légère diminution pour les techniciens en éducation spécialisée (TES).*

Mme Cathy St-Jean, présidente intérimaire du TRUUS, demande si cette réorganisation des heures signifie un changement dans les services considérant qu'un PEH peut en faire moins qu'un TES?

*Le Directeur des ressources humaines répond que globalement le nombre d'heures augmente et que conséquemment dans l'ensemble nous bénéficierons tous de l'augmentation des heures pour les élèves.*

Mme St-Jean demande également où se trouvent les procès-verbaux des rencontres du Conseil des mois d'avril et mai?

*Le président répond que ceux-ci sont affichés sur le site Web après qu'ils aient été approuvés et qu'ils sont ensuite traduits.*

## **5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE**

Il n'y a rien de particulier à signaler en ce qui concerne la reconnaissance de l'excellence.

## **6. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Il n'y a pas d'affaires découlant de la dernière réunion.

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

### **Séance à huis clos**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire R. Gagnon que la rencontre ait lieu à huis clos à compter de 19 h 15.

### **Fin du huis clos**

Sur motion du commissaire R. Gagnon, il est convenu de mettre fin au huis clos à 20 h 30.

### **7.1 Décision concernant la cessation d'emploi d'un enseignant**

Le président présente la résolution suivante :

#### **Résolution n° ETSB14-08-02**

#### **Décision concernant la cessation d'emploi d'un enseignant**

**ATTENDU Qu'**à la suite d'une enquête exhaustive, il a été jugé qu'une enseignante de l'École secondaire Massey-Vanier, Mme Natalie Barr, a posé des gestes immoraux et inappropriés à l'endroit d'un élève mineur de sexe masculin, constituant ainsi un abus de confiance;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité et du devoir de la Commission scolaire de protéger ses élèves;

**ATTENDU QUE** la procédure régulière a été suivie conformément à la convention collective de l'Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec, à la convention CSET/AEA et aux lois et règlements en vigueur ; plus particulièrement, avant que la décision ne soit prise, Mme Barr et l'Association ont eu droit à une audience privée devant le Conseil des commissaires au cours de laquelle Mme Barr a admis avoir commis des actes graves et inappropriés;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire D. Sullivan de mettre fin au contrat d'engagement de Mme Natalie Barr, pour comportement immoral, en vertu de la clause 5-7.01 de la convention CSET / ATA, la cessation entrant en vigueur immédiatement.

Adoptée avec dissidence

Commissionnaires favorables : D. Sullivan, F. MacGregor, J. Humenuik, D. Hudson,  
P. Channel, M. Kirby, B. Bailey, R. Gagnon, P. Keenan-Adank

Commissionnaires opposés : G. Barnett, G. Holliday, B. Vanasse, L. Smith,  
J. Wardle, A. McCrory

## **7.2 Adoption d'une politique linguistique**

### **Résolution n° ETSB14-08-03**

#### **Adoption d'une politique linguistique**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire s'est dotée d'une politique linguistique;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a mis en place un processus de consultation et de rétroaction, tel qu'énoncé dans la Procédure pour le développement des politiques de la commission scolaire;

**ATTENDU QUE** la *Politique linguistique* a été transmise à des fins de consultation au Comité de parents, au Comité consultatif sur l'éducation spécialisée ("SEAC"), au *Eastern Townships Association of Administrators* ("ETAA"), à l'*Appalachian Teachers' Association* ("ATA"), au Syndicat des Professionnelles et Professionnels des Commissions Scolaires de l'Estrie et au *Townships Regional Union of Support Staff* ("TRUSS"), et que des commentaires écrits ont été reçus du Comité central de parents, de l'ATA, de l'ETAA, du SEAC et de TRUSS;

**ATTENDU QUE** la *Politique linguistique* a été présentée au Comité consultatif des services éducatifs et a été approuvée par le comité;

**ATTENDU QUE** le Comité de gestion a passé en revue la politique linguistique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire R. Gagnon que la *Politique linguistique* soit approuvée tel que déposée.

Adoptée à l'unanimité

## **8. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le Directeur général dépose son rapport écrit où il souligne les points suivants :

- Nominations administratives
- Élections
- Budget

Un exemplaire du rapport du Directeur général est annexé à la copie officielle du procès-verbal dont il fait partie intégrante.

## **9. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le président présente son rapport verbal dans lequel il souligne les points :

- Bon retour à tous les élèves, aux employés et aux parents.
- Le Président s'est dit heureux que le Ministre de l'Éducation, M. Yves Bolduc ait clarifié sa position au sujet de l'achat de livres par les bibliothèques scolaires.
- Le Président a également mentionné que les écoles continueraient d'acquérir des livres sur une base locale et a félicité les parents et les bénévoles des écoles pour leur soutien indéfectible aux bibliothèques scolaires.

## 10. **RAPPORT DES COMITÉS**

### 10.1 **Comité exécutif**

Le président du Comité exécutif, M. Murray, mentionne qu'il n'y a aucune nouvelle concernant le comité exécutif.

### 10.2 **Comité consultatif de l'Éducation aux adultes et de la formation professionnelle**

Comme il n'y a pas eu de rencontre du comité, le président du Comité consultatif de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle mentionne qu'il n'y a aucune nouvelle concernant ce comité.

### 10.3 **Comité consultatif de vérification**

La présidente du Comité consultatif de vérification, J. Humenuik, informe le Conseil qu'il n'y a aucune nouvelle concernant ce comité puisqu'il n'y a pas eu de rencontre. Elle mentionne également que la prochaine rencontre est prévue pour le 9 septembre 2014.

La présidente du Comité consultatif de vérification, J. Humenuik, présente les résolutions suivantes :

#### 10.3.1 **Signataires autorisés pour les écoles/centres**

##### **Résolution n° ETSB14-08-04**

##### **Signataires autorisés pour les écoles/centres**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a désigné la Banque Nationale comme fournisseur de ses services bancaires;

**ATTENDU QUE** la soumission acceptée reçue de la Banque Nationale inclue les services bancaires pour les écoles et les centres;

**ATTENDU QUE** la Banque Nationale demande les noms des signataires autorisés à signer les documents bancaires au nom des écoles et des centres de la CSET;

**ATTENDU QUE** de nouvelles attributions aux postes de direction ont changé les noms des représentants de l'École primaire de Sherbrooke;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik que la personne suivante soit autorisée à signer les documents bancaires au nom de ses écoles;

École primaire de Sherbrooke

Emmanuelle Gaudet (ajouter)

Adoptée à l'unanimité

### **10.3.2 Signataires autorisés pour les écoles/centres**

#### **Résolution n° ETSB14-08-05**

##### **Signataires autorisés pour les écoles/centres**

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins de l'Est de Sherbrooke demande les noms des signataires autorisés à signer les documents bancaires au nom du Centre d'apprentissage CSET;

**ATTENDU QUE** de nouvelles attributions aux postes de direction ont changé les noms des représentants de cette école;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik que M. Jean-François Morin et Mme Peggy McCourt soient autorisés à signer les documents bancaires au nom du Centre d'apprentissage.

Adoptée à l'unanimité

### **10.3.3 Signataires autorisés pour les écoles/centres**

#### **Résolution n° ETSB14-08-06**

##### **Signataires autorisés pour les écoles/centres**

**ATTENDU QUE** la Banque CIBC demande les noms des signataires autorisés à signer les documents bancaires au nom des écoles de la CSET, incluant l'École secondaire régionale Alexander Galt;

**ATTENDU QUE** de nouvelles attributions aux postes de direction ont changé les noms des représentants de cette école;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik que les personnes suivantes soient autorisées à signer les documents bancaires au nom de leur école respective :

École secondaire régionale Alexander Galt

Steve Element (ajouter)

Adoptée à l'unanimité

### **10.3.4 Approbation des budgets 2014-2015 des écoles/centres**

#### **Résolution n° ETSB14-08-07**

##### **Approbation des budgets 2014-2015 des écoles/centres**

**ATTENDU QUE** l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que chaque commission scolaire est responsable de l'adoption des budgets de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation aux adultes;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de ratifier les budgets ci-joints;

**ATTENDU QUE** tous les conseils d'établissement ont adopté leur budget respectif pour 2014-2015;

**ATTENDU QUE** les budgets des écoles/centres pour 2014-2015 ont été présentés et analysés lors de la rencontre du 10 juin 2014 du Comité consultatif de vérification;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif de vérification recommande la ratification des budgets des écoles/centres pour 2014-2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires ratifie le budget de chaque école et de chaque centre pour 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

### **10.3.5 Adoption du budget 2014-2015**

#### **Résolution n° ETSB14-08-08 Adoption du budget 2014-2015**

**ATTENDU QUE** l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* exige que chaque commission scolaire adopte et soumette au Ministre de l'Éducation ses budgets de fonctionnement, de dépenses en immobilisation et du service de la dette pour l'année scolaire suivante;

**ATTENDU QUE** chaque commission scolaire est responsable de l'adoption des budgets de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation aux adultes;

**ATTENDU QUE** les revenus sont évalués à 75 217 489,00 \$ et que les dépenses sont évaluées à 75 217 489,00 \$, procurant un budget équilibré pour l'année scolaire 2014-2015;

**ATTENDU QUE** l'évaluation uniformisée nécessaire pour établir la subvention de péréquation est établie 4 316 292 706,00 \$;

**ATTENDU QUE** le budget prévoit que le taux de taxation scolaire sera de 0,28464 \$ par 100 \$ d'évaluation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik que les budgets de fonctionnement 2014-2015 (incluant les fonds locaux des écoles/centres), du service de la dette et de dépenses en immobilisation soient adoptés et transmis au Ministre de l'Éducation;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le taux de taxation pour l'année scolaire 2014-2015 soit fixé à 0,28464 \$ par 100 \$ d'évaluation uniformisée.

Adoptée à l'unanimité

### **10.3.6 Projet de jointoiment des briques et de remplacement des pièces d'appui – École primaire Butler - Projet n° 14-003-MDB-03**

#### **Résolution n° ETSB14-08-09 Projet de jointoiment des briques et de remplacement des pièces d'appui – École primaire Butler - Projet n°14-003-MDB-03**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a approuvé un budget de 125 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour le projet de jointoiment des briques et de remplacement des pièces d'appui à l'École primaire Butler en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus, soit autour du 26 août 2014;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet d'architectes *David Leslie architecte*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

### **10.3.7 Projet de remplacement de la toiture – École primaire de Drummondville – Projet n° 14 - 006-MDB-04**

#### **Résolution n° ETSB14-08-10**

#### **Projet de remplacement de la toiture – École primaire de Drummondville Projet n° 14-006-MDB-04**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)* a approuvé un budget de 100 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de remplacement de la toiture à l'École primaire Drummondville, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);



**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

### **10.3.8 Projet de jointoiment des briques et de remplacement des pièces d'appui – École primaire Heroes' Memorial – Projet n° 14-008-MDB-06**

**Résolution n° ETSB14-08-11**

#### **Projet de jointoiment des briques et de remplacement des pièces d'appui – École primaire Heroes' Memorial – Projet n° 14-008-MDB-06**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)* a approuvé un budget de 100 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour le projet de jointoiment des briques et de remplacement des pièces d'appui à Heroes' Memorial, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

**10.3.9 Projet de remplacement de la toiture – Académie Knowlton – Projet n°14-009-MDB-15****Résolution n° ETSB14-08-12****Projet de remplacement de la toiture – Académie Knowlton – Projet n°14-009-MDB-15**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a approuvé un budget de 125 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de remplacement de la toiture à l'École primaire Drummondville, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

**10.3.10 Rénovation des toilettes (Phase 1) – École secondaire régionale de Richmond  
Projet n°14-024-MDB-19****Résolution n° ETSB14-08-13****Rénovation des toilettes (Phase 1) – École secondaire régionale de Richmond  
Projet n°14-024-MDB-19**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a approuvé un budget de 150 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de rénovation des toilettes (phase 1) à l'École secondaire régionale de Richmond, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

#### **10.3.11 Réparation de stationnement et de trottoir – École secondaire régionale Alexander Galt - Projet n° 14-022-MDB-23**

##### **Résolution n° ETSB14-08-14**

##### **Réparation de stationnement et de trottoir – École secondaire régionale Alexander Galt Projet n° 14-022-MDB-23**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)* a approuvé un budget de 250 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de réparation de stationnement et de trottoir à l'École secondaire régionale Alexander Galt, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

**10.3.12 Remplacement de la toiture – École secondaire régionale de Richmond – Projet n° 13-024-MDB-02**

**Résolution n° ETSB14-08-15**

**Remplacement de la toiture – École secondaire régionale de Richmond – Projet n° 13-024-MDB-02**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a approuvé un budget de 300 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de remplacement de la toiture à l'École secondaire régionale de Richmond, en vertu du programme «*Maintien des bâtiments 2013-2014 (Mesure 50620)*»;

**ATTENDU QUE** cinq (5) entreprises ont récupéré les spécifications du projet après une invitation publique à soumissionner sur le projet;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships à la date et à l'heure prévues;

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse au montant de 157 935,00 \$ (excluant les taxes), a été reçue de la compagnie *Toitures Sherbrooke inc*;

**ATTENDU QUE** le montant de la soumission la plus basse de l'entrepreneur, incluant les taxes et les honoraires professionnels, est de 191 519,61 \$;

**ATTENDU QU'**après revue des soumissions, le cabinet d'architectes affecté *Demers Pelletier architectes*, a recommandé que les travaux soient effectués par la compagnie *Toitures Sherbrooke inc*

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire B. Bailey de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

**10.3.13 Rénovation de mise à niveau au code des toilettes et de la chaufferie – École primaire de Cookshire - Projet n° 14-005-MDB-25**

**Résolution n° ETSB14-08-16**

**Rénovation de mise à niveau au code des toilettes et de la chaufferie – École primaire de Cookshire - Projet n° 14-005-MDB-25**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a approuvé un budget de 150 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de rénovation de mise à niveau au code des toilettes et de la chaufferie à l'École primaire de Cookshire, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

#### **10.3.14 Rénovation complète de l'aile "B" – Centre d'éducation aux adultes New Horizons - Projet n° 14-101-MDB-26**

**Résolution n° ETSB14-08-17**

#### **Rénovation complète de l'aile "B" – Centre d'éducation aux adultes New Horizons - Projet n° 14-101-MDB-26**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a approuvé un budget de 125 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de rénovation complète de l'aile B au Centre d'éducation des adultes New Horizons, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

### **10.3.15 Drainage de la cour – École primaire A.D.S – Projet n° 14-001-MDB-24**

#### **Résolution n° ETSB14-08-18**

#### **Drainage de la cour – École primaire A.D.S – Projet n° 14-001-MDB-24**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)* a approuvé un budget de 100 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de drainage de la cour à l'École primaire A.D.S, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

**10.3.16 Drainage du terrain de soccer – École secondaire régionale de Richmond –  
Projet n° 14-024-MDB-27**

Résolution n° ETSB14-08-19

**Drainage du terrain de soccer – École secondaire régionale de Richmond –  
Projet n° 14-024-MDB-27**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a approuvé un budget de 150 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) pour un projet de drainage du terrain de soccer à l'École secondaire régionale de Richmond en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2014-2015 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QUE** le projet doit être terminé d'ici le 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé en respectant les autorisations du MELS pour ce projet (contrat, incluant honoraires professionnels et taxes), la politique d'acquisition de la CSET et les exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc.);

**ATTENDU QUE** si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, celles-ci seront puisées du surplus de l'enveloppe globale du programme *Maintien des bâtiments (MDB) 2014-2015* ou du programme *Maintien des actifs et transformation fonctionnelle (AMT) 2014-2015*;

**ATTENDU QUE** le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik de procéder au projet;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général, le Directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

**10.3.17 Remplacement de la toiture (frais supplémentaires) – École primaire de  
Waterloo - Projet n° 13-021-MDB-05**

Résolution n° ETSB14-08-20

**Remplacement de la toiture (frais supplémentaires) – École primaire de Waterloo  
Projet n° 13-021-MDB-05**

**ATTENDU QUE** le *ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (MELS) a approuvé un budget de 140 000 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels), pour un projet de remplacement de la toiture à l'École primaire de Waterloo, en vertu du programme « *Maintien des bâtiments 2012-2013 (Mesure 50620)* »;

**ATTENDU QU'**il a été proposé par la résolution n°ETSB14-06-105, le 25 juin 2014, que le contrat pour le projet de remplacement de la toiture à l'École primaire de Waterloo au montant de 126 713,95 \$ (incluant les taxes et les honoraires professionnels) soit attribué à la compagnie *Toiture Sherbrooke inc*;

**ATTENDU QU'**une somme de 39 537,00 \$ pour payer les modifications de commandes, le travail additionnel et les honoraires professionnels (incluant les taxes), a été requise pour terminer le projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires approuve la somme requise pour finaliser le projet de remplacement de toiture à l'École primaire de Waterloo;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif et qu'en l'absence du Directeur général le Directeur des services financiers et le Directeur des opérations soient également autorisés à signer.

Adoptée à l'unanimité

#### **10.4 Comité consultatif sur les communications**

En l'absence du président du comité consultative sur les communications, D. Brodie, le Secrétaire général informe le Conseil que la réunion du mois de juin a dû être annulée car il n'y avait pas quorum. Il mentionne également que la prochaine réunion est prévue pour le 17 septembre 2014.

#### **10.5 Comité consultatif sur les services éducatifs**

Le président du Comité consultatif sur les services éducatifs, R. Gagnon, informe le Conseil que les notes de la réunion du 3 juin 2014 sont incluses dans les documents remis aux commissaires. Il mentionne également que la prochaine réunion est prévue pour le 2 septembre.

#### **10.6 Comité consultatif des ressources humaines**

Le président du Comité consultatif des ressources humaines, F. MacGregor, indique n'avoir rien à mentionner puisqu'il n'y a pas eu de réunion. Il mentionne qu'aucune date n'a encore été fixée pour la prochaine réunion.

#### **10.7 Comité consultatif de planification et développement**

Le président du Comité consultatif de planification et développement informe le Conseil que les notes de la réunion du 25 août 2014 sont incluses dans les documents remis aux commissaires. Il mentionne également que la prochaine réunion pourrait avoir lieu le 16 septembre 2014, si nécessaire.



## **10.8 Comité consultatif de transport**

Le président par intérim du comité consultatif de transport, le commissaire G. Holliday, informe le Conseil qu'il n'a rien à annoncer puisqu'il n'y a pas eu de réunion.

Le président par intérim présente également les résolutions suivantes:

### **10.8.1 Transfert du contrat d'autobus scolaire pour la route #580**

#### **Résolution n° ETSB14-08-21**

#### **Transfert du contrat d'autobus scolaire pour la route #580**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a le contrat #580 avec Alfred Coates (9019-3624 Québec Inc.)

**ATTENDU QUE** Alfred Coates (9019-3624 Québec Inc.) vendra ses biens à Robert Young (9027-6924 Québec Inc.);

**ATTENDU QUE** Robert Young (9027-6924 Québec Inc.) a des contrats avec la Commission scolaire Eastern Townships, ce qui permet d'assurer une continuité et d'offrir les mêmes services aux élèves de la CSET ;

**ATTENDU QUE** cette transaction doit être approuvée par le Conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** le montant déboursé pour ces trois contrats pour l'année scolaire 2014-2015 est de 54 633,43 \$ (incluant les taxes);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Holliday que la Commission scolaire Eastern Townships accepte que ces contrats soient transférés d'Alfred Coates (9019-3624 Québec inc.) à Robert Young (9027-6924 Québec inc.)

Adoptée à l'unanimité

### **10.8.2 Soumissions pour des autobus scolaires 2014-2015 (Phase 1)**

#### **Résolution No. ETSB14-08-22**

#### **Soumissions pour des autobus scolaires 2014-2015 (Phase 1)**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Eastern Townships possède et exploite une flotte d'autobus scolaires;

**ATTENDU QUE**, pour maintenir une flotte sécuritaire et conserver les coûts de réparation à un bas niveau, il est nécessaire de remplacer les autobus sur une base régulière;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a établi les paramètres d'échange des autobus et dispose de ressources financières réservées à cette fin;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Eastern Townships possède environ huit (8) autobus qui correspondront à ces paramètres d'ici le 30 juin 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Holliday que la Commission scolaire Eastern Townships fasse une demande auprès du MELS pour se procurer huit (8) autobus neufs en échange de huit (8) autobus usagés.

Adoptée à l'unanimité

### **10.9 Comité des parents**

Le commissaire-parent P. Laberge informe le Conseil qu'il n'a rien à mentionner car il n'y a eu aucune réunion. Il mentionne que la prochaine rencontre est prévue pour le 15 octobre 2014.

### **10.10 Comité consultatif de l'Éducation spécialisée**

La directrice des Services pédagogiques, K. Mackey, mentionne qu'elle n'a rien à mentionner étant donné qu'il n'y a pas eu de réunion.

### **10.11 Comité consultatif des élèves**

La commissaire J. Humenuik, représentante du Comité consultatif des élèves, informe le Conseil que l'année dernière, une demande a été faite au comité à l'effet de prévoir dans chaque école une visite des commissaires au début de chaque année scolaire dans qui aimerait en apprendre davantage à propos de leur travail et pour qu'ils fassent connaître le comité.

## **11. RAPPORT DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES**

Le président mentionne qu'il a participé à une réunion régulière et à une réunion du comité exécutif de l'AQCSA à Montréal. Les principaux sujets abordés ont été la réorganisation de l'AQCSA suite à l'arrivée du nouveau directeur exécutif, M. Tabachnick, le budget et la préparation des élections.

## **12 RAPPORT DE LA SOFIE**

La commissaire J. Humenuik mentionne que la prochaine réunion est prévue pour le 5 septembre 2014.

## **13. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES**

Les commissaires ne posent aucune question et n'émettent aucun commentaire.

## **14. CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général indique avoir reçu la correspondance suivante:

- 14.1 Lettre du MELS – Objet: *Demandes de dérogation*;
- 14.2 Lettre du MELS – Objet : *Mesure d'embellissement des cours d'école*;
- 14.3 Journées des *Townshippers* – 13 septembre 2014 à Coaticook.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cathy St-Jean, présidente intérimaire de TRUSS, pose la question suivante:

- Quand compte-t-on envoyer au TRUSS le compte-rendu de la consultation au sujet de la politique linguistique.

*La directrice générale adjointe, K. Mackey, lui répond que tous les commentaires reçus ont été pris en considération lors de l'élaboration de la politique linguistique présentée ce soir.*

**16. AJOURNEMENT**

Le commissaire R. Gagnon propose d'ajourner la réunion du 26 août à 21 h 05.

---

Éric Campbell, secrétaire général

---

Michael Murray, président

/EC  
2014-09-17